

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 3735

90 – TERRITOIRE DE BELFORT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Ventes et cessions

793 936 261 RCS Belfort.

CS BARDAGE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 50, Grande Rue, 90400 Trévenans.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE CS BARDAGE SARL au capital de 10.000€ Siège social : 50 Grande Rue, 90400 TREVENANS RCS BELFORT 793 936 261 ET CABETE FACADES SARL au capital de 200.000€ Siège social : 50 Grande Rue, 90400 TRÉVENANS RCS BELFORT 481 862 035 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date à BELFORT du 25 mars 2021, CS BARDAGE, SARL au capital de 10.000€, dont le siège social est 50 Grande Rue, 90400 TREVENANS, immatriculée au RCS BELFORT sous le numéro 793 936 261, et CABETE FACADES, SARL au capital de 200.000€, dont le siège social est 50 Grande Rue, 90400 TRÉVENANS, immatriculée au RCS BELFORT sous le numéro 481 862 035, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CS BARDAGE par la société CABETE FACADES. La société CS BARDAGE ferait apport à la société CABETE FACADES de la totalité de son actif, soit 103.964 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 145.051 euros. L'actif net apporté est donc négatif pour 41.087 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, GE2A INVEST, SARL au capital de 11.460€, dont le siège social est situé 50 Grande Rue 90400 TRÉVENANS, immatriculée au RCS BELFORT sous le numéro 751 233 685, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/10/2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CS BARDAGE depuis le 01/10/2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CABETE FACADES. La société CS BARDAGE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BELFORT au nom des deux sociétés le 31 mars 2021. Pour avis.

